

FORSEE POWER

Société Anonyme

1, Boulevard Hippolyte Marquès

94 200 - IVRY-SUR-SEINE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024 - Résolutions n°36, 38 et 40

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 - Paris-La Défense Cedex

Jean Lebit
18, avenue du 8 mai 1945
95200 - Sarcelles

FORSEE POWER

Société Anonyme

1 Boulevard Hippolyte Marquès

94 200 - IVRY-SUR-SEINE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024 – Résolutions n°36, 38 et 40

Aux Actionnaires de la société FORSEE POWER,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit Code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des options qui seraient attribuées en vertu de la présente autorisation et des actions qui seraient attribuées gratuitement en vertu de la 37^{ème} résolution ne pourra, selon la 38^{ème} résolution, excéder 1 970 845 actions étant précisé que :

- Ce plafond s'imputera sur le plafond global prévu à la 40^{ème} résolution,
- Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5% du capital de la société au jour de l'attribution des options par le conseil d'administration,
- Les options pouvant être ainsi consenties aux mandataires sociaux de la société ne pourront représenter plus de 30 % de l'ensemble des options consenties par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation,
- Le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

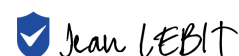
Paris-La-Défense et Sarcelles, le 29 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Jean LEBIT

 Thierry QUERON

 Jean LEBIT

Thierry QUERON